



## Traité Baba Metsia

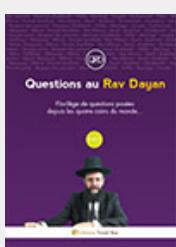
### Michna 4 - Chapitre 4

אֶחָד בַּלְוָקָם וְאֶחָד בַּמִּזְכָּר,  
יֵשׁ לְהָם הַזְּנִיה.  
כְּשֶׁמֶשֶׁה זְנִיה לְחַדּוֹת, כִּי זְנִיה לְתָגָר.  
רַבִּי יְהוּדָה אָמֵר:  
אֵין לְתָגָר זְנִיה.  
מִי שָׁהַטֵּל עָלָיו, יַדְךָ לְעָלִינָה,  
שֶׁהָא אָמֵר לוֹ "תִּן לִי אֶת מַעֲוָתִי",  
אוֹ "תִּן לִי מָה שְׁהַזִּינָתִי".

Tant un acheteur, qu'un vendeur peut être victime d'un abus excessif (Onaa).

[Par ailleurs], de même qu'un particulier peut être victime d'un abus excessif, Rabbi Yéhouda dit : un commerçant peut être aussi victime d'un abus excessif.

Celui qui en est victime est en position de force ; s'il le veut, il peut dire (à celui qui l'a abusé) [au choix] ; « Rends-moi mon argent (et je te rends l'objet) ! », ou « Rends-moi (uniquement) le montant dont tu m'as abusé (et je garde l'objet) ! »



### Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)